



REUNION D'INFORMATON RELOGEMENT
13 Mars 2025– 18h30
Ecole Maternelle Francine FROMOND

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Rappel des transformations de l'habitat pour le quartier villette quatre chemins
3. La mission de relogement : les prochaines étapes
4. Le processus de relogement
5. La Mous relogement
6. Echanges



13/03/2025



INTRODUCTION



13/03/2025

2

RAPPEL DES TRANSFORMATIONS DE L'HABITAT POUR LE QUARTIER VILLETTE QUATRE CHEMINS



13/03/2025

Démolition des tours de logements sociaux de l'OPH d'Aubervilliers

Adresses concernées :

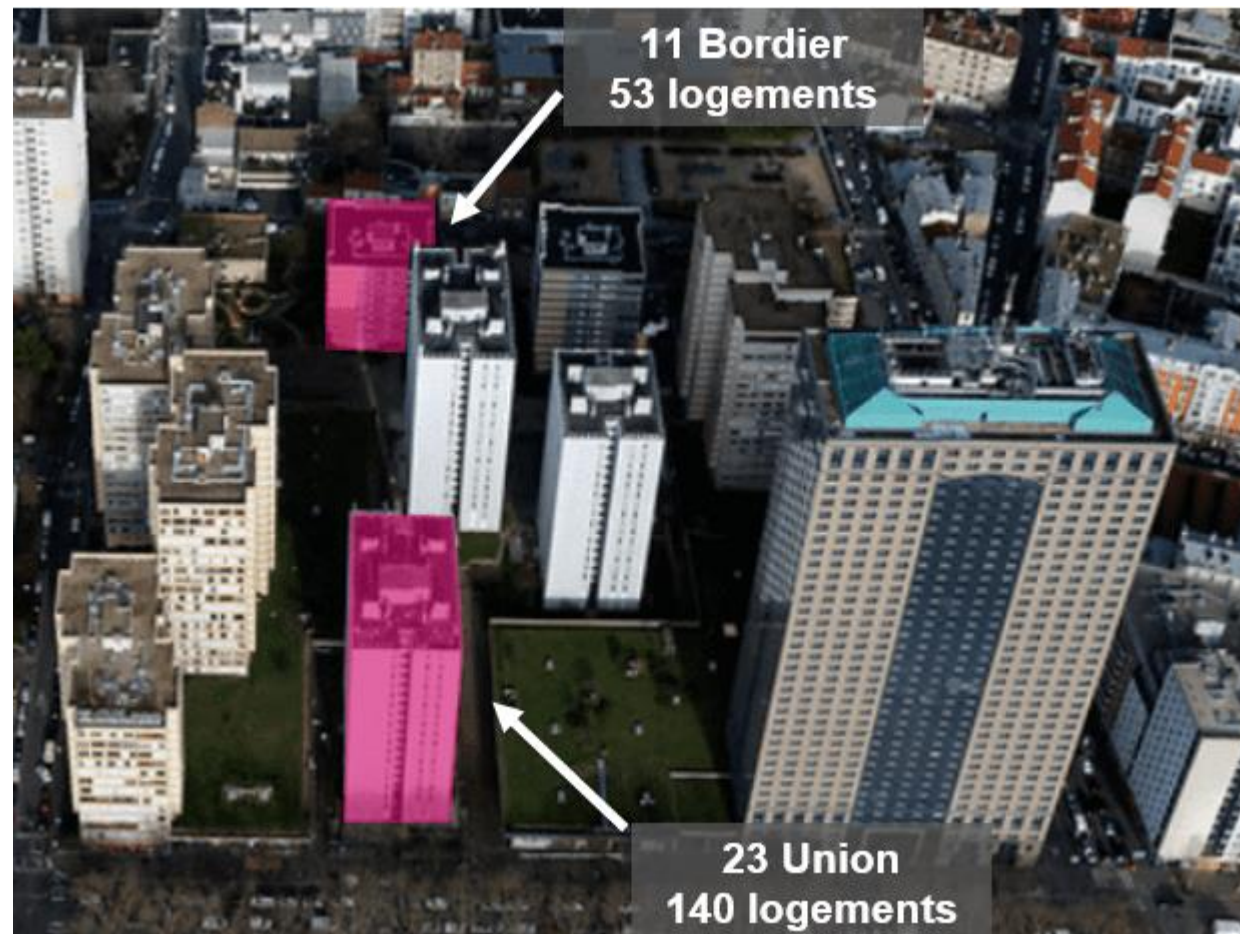
11 rue Bordier : 53 logements

23 rue de l'Union : 140 logements

Calendrier prévisionnel :

Démolition à partir de 2026

Mise en place d'un processus de relogement pour accompagner les ménages à reloger et leur proposer un parcours résidentiel



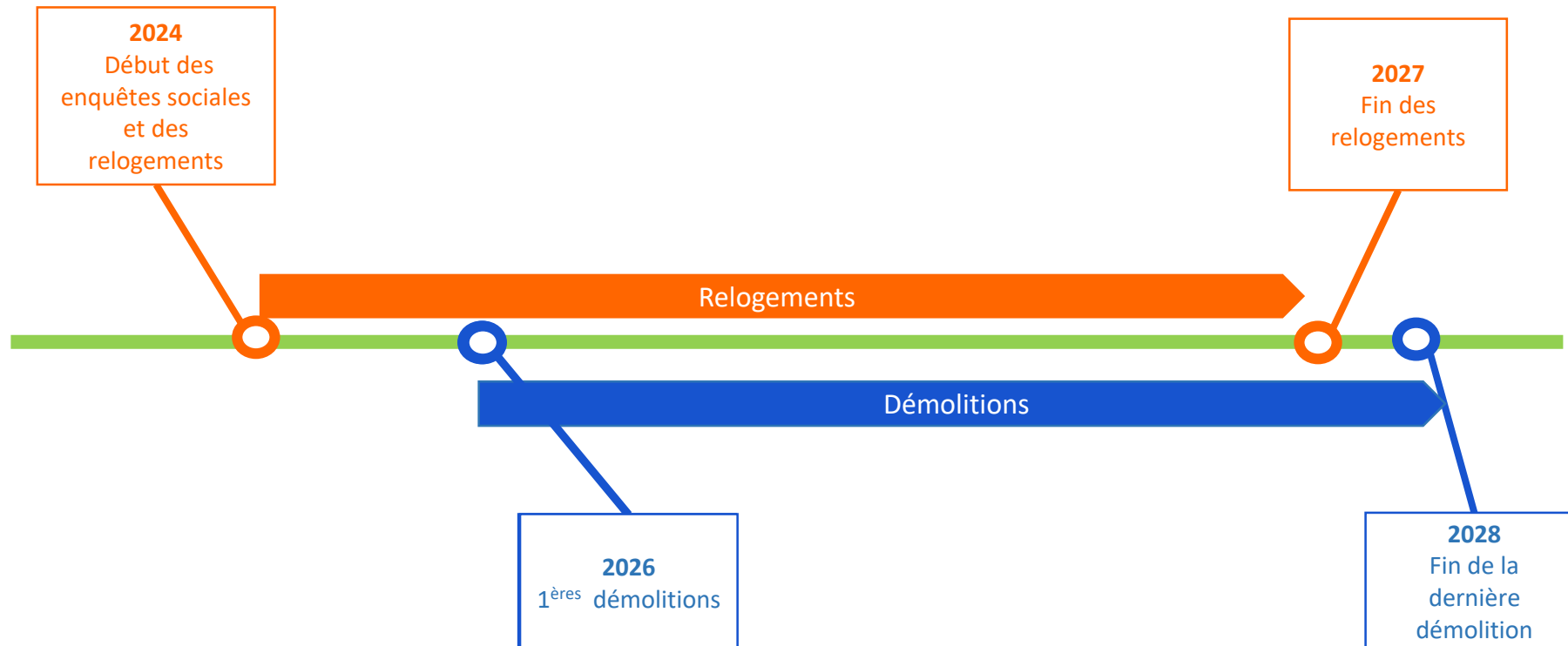


LA MISSION DE RELOGEMENT: LES PROCHAINES ETAPES



13/03/2025

RAPPEL DU CALENDRIER OPÉRATIONNEL



LE RELOGEMENT DES LOCATAIRES: PHASAGE DE LA MISSION

Les relogements se feront selon le phasage ci-dessous respectant le calendrier des démolitions :

Calendrier prévisionnel des phases du relogement Vilette Quatre Chemins				
	Mous	Adresses concernées	Dates prévisionnelles de démarrage des enquêtes	Dates prévisionnelles des relogements
PHASE 1	SOLIHA	23 rue de l'Union	A partir du 12-févr-24	A partir de juin 2024
PHASE 2	LE FRENE	11 rue Bordier	A partir du 28-avr-25	Été 2025



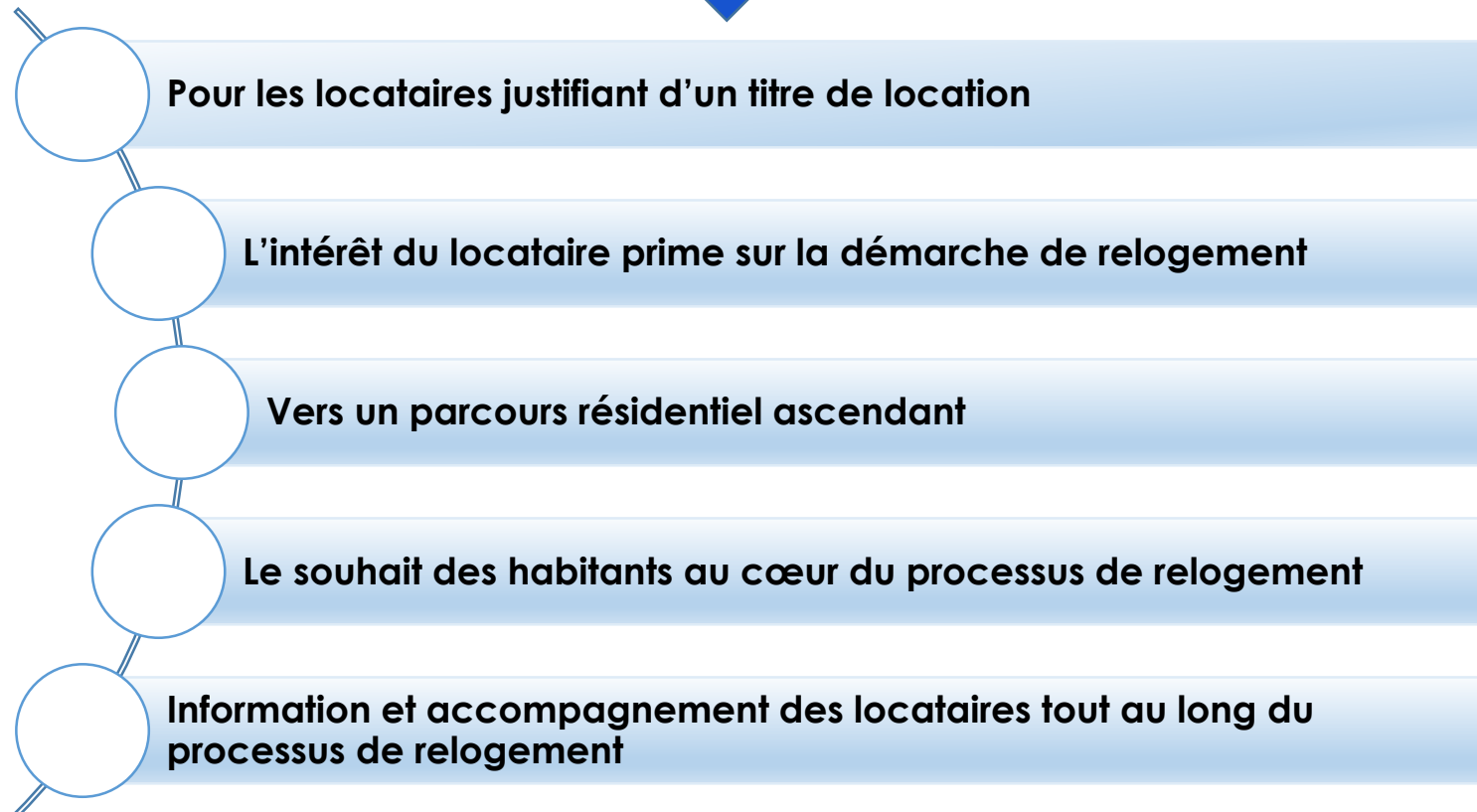
LE PROCESSUS DE RELOGEMENT



13/03/2025

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE VALIDÉE PAR L'ÉTAT, LA VILLE ET LE BAILLEUR

La charte relogement: Un cadre sécurisant
avec engagement des signataires



Signature de la charte territoriale Novembre 2019

Conscient de l'effort qui vous est demandé, l'OPH vous accompagne dans les différentes étapes de votre relogement et s'engage :

- ❖ À formuler à chaque famille une proposition adaptée à ses besoins et ses capacités financières.
- ❖ Au maintien du Reste à Charge/ m² constant (majorable de 10% max. pour les ménages PLUS et PLS sur le parc neuf et réhabilité < 5 ans)
- ❖ Prendre en charge le coût du déménagement lorsqu'il est assuré par le déménageur missionné par l'OPH
- ❖ Prendre en charge les frais annexes du déménagement sur présentation des justificatifs
- ❖ Transférer le dépôt de garantie lorsque le relogement à lieu au sein du patrimoine de l'OPH



- **Les locataires titulaires d'un bail actif**
- **Les décohabitants** définis comme les ascendants ou descendants directs du ou des titulaires du bail et pouvant justifier d'au moins un an dans le logement à la date de l'enquête sociale.
- **Les occupants sans droit ni titre ne sont pas concernés par le relogement** (squatteurs, locataires dont le bail est résilié du fait d'une procédure d'expulsion en cours)



LES 5 ÉTAPES CLÉS DU RELOGEMENT

Un accompagnement individualisé tout au long du parcours

1/ Enquête sociale

Entretien personnalisé et confidentiel au domicile du locataire

2/ Mise en place de l'équipe relogement

Local sur site mis à la disposition de l'équipe pour recevoir les locataires

3/ Proposition de logement

Organisation et accompagnement des ménages lors de la visite

4/ Déménagement

Assurer le lien locataire-déménageur-bailleur

5/ Suivi post relogement

Un suivi après votre déménagement pour s'assurer de votre bonne installation dans votre nouveau logement

L'OPH a fait le choix d'un prestataire externe spécialisé dans les opérations de diagnostic social et de relogement : LE FRENE

LE FRENE sera votre interlocuteur privilégié et vous accompagnera à partir de l'enquête sociale : **de la proposition jusqu'à votre emménagement.**

Son rôle :

- Vous informer sur le processus et les conditions du relogement
- Vous accompagner tout au long de ce processus dans vos démarches
- Etre relais auprès des partenaires si vous rencontrez des difficultés





LA MOUS RELOGEMENT



13/03/2025

OBJECTIFS DE LA MOUS

- Connaître les attentes et les besoins de chaque locataire
- Définir le projet relogement
- Accompagnement de tous les locataires jusqu'à finalisation des relogements par l'équipe dédié
- Une attention plus particulière sera portée aux situations les plus fragiles, aux personnes âgées et aux personnes rencontrant des difficultés.



13/03/2025

OBJECTIFS DE LA MOUS

- Connaître les attentes et les besoins de chaque locataire
- Définir le projet relogement
- Accompagnement de tous les locataires jusqu'à finalisation des relogements par l'équipe dédié
- Une attention plus particulière sera portée aux situations les plus fragiles, aux personnes âgées et aux personnes rencontrant des difficultés.



13/03/2025

PHASE 1 : REALISATION D'ENTRETIENS INDIVIDUELS

- **Prise de RDV :**

- Les modalités de prise de rendez-vous vous seront précisées dans un prochain courrier

- **RDV individuel – Les objectifs :**

- Mieux vous connaître
- Vous informer et recueillir vos interrogations sur le relogement
- Constituer votre dossier administratif : liste des documents à fournir remise au moment de la prise de RDV
- Instruire ensemble votre DLS : Demande de Logement Social
- Définir vos besoins : Recueil des souhaits de relogement qui serviront à définir le projet de relogement final



PHASE 2 : ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT

- **Recherche de solutions de relogement adaptées**
- **Accompagnement au moment de la proposition de logement :**
 - Visite de logement conjointe
 - Constitution du dossier de candidature – Mise à jour de certaines pièces administratives
 - Accompagnement lors de la signature de bail et état des lieux
- **Accompagnement des démarches du relogement :**
 - Organisation du déménagement
 - Les changements d'adresse
 - L'ouverture de droits (Allocation logement notamment)



ECHANGES



13/03/2025



**NOUS VOUS REMERCIONS
POUR VOTRE ATTENTION**